



**UNION des CERCLES PHILATELIQUES
de la REGION BRUXELLOISE
« Société Royale »**

Secrétariat : Léon PONCÉ – 157, rue Charles Pichon
F-59123 Bray-Dunes (France) Tél. : +33 (0)3 285 197 84

Bruxelles, le 12 avril 2016.

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire,

Assemblée Générale statutaire.

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra **le dimanche 22 mai 2016 à 10 heures 30** dans notre salle de réunion, c'est-à-dire **Gemeenschapscentrum De Zeyp**, situé **Rue Zeyp, 47 à 1083 GANSHOREN**.
Plus d'info sur le lieu : www.dezeyp.be

Ordre du jour :

1. Allocution de **Roland De Lamper**, Président de l'Union.
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 31/05/2015.
3. Rapport du Trésorier et présentation du bilan de l'exercice 2015.
4. Rapport des vérificateurs aux comptes.
5. Approbation des comptes et décharge aux administrateurs.
6. Fixation de la cotisation et approbation du projet de budget 2016.
7. Désignation des vérificateurs aux comptes pour 2016.
8. Elections statutaires, sortants et rééligibles : Messieurs **Michel ERAUW, Philippe BRIQUET, Henri WILMET**. Les autres candidatures éventuelles comme membre du Conseil d'Administration doivent être introduites par écrit avant le 19 mai auprès du Président.
9. Adaptation des statuts : modification de l'article 15, nouveau texte proposé :
Article 15. - Toute candidature au poste de membre du Conseil d'Administration devra être adressée, par écrit, soit par son cercle, soit par le candidat, au Secrétaire général et/ou au Président, au moins dix jours avant la date de l'Assemblée Générale.
10. Démission et admission de cercles
11. Divers.

Nous espérons pouvoir compter sur votre présence et vous prions d'agréer entre-temps nos meilleures salutations.

Pour le Comité,

Le Président,
R. DE LAMPER

Le Secrétaire,
L. PONCÉ

Le Trésorier,
C. MASSART

Les cercles qui ne l'ont pas encore fait sont priés de verser au plus tôt leur cotisation 2016 de **10 €**, par virement au profit du compte bancaire **142-0652517-23 IBAN : BE92 1420 6525 1723 BIC GEBABEBB**. Veuillez, afin de faciliter la tâche de notre trésorier, mentionner votre **numéro de cercle** lors de votre paiement (ou sa dénomination complète).

Prière de vous mettre en règle avant le 13 mai.

Les cercles qui ne seront pas en règle de cotisation ne pourront pas prendre part aux débats.

Nous avons le souhait de vous rencontrer lors de notre Assemblée Générale. Dès lors, de manière à montrer votre intérêt vis-à-vis de l'Union, il serait de bon ton que vous **soyez présent(e)** ou représenté(e) par un membre de votre comité. Afin d'assurer une plus grande diversité dans le Conseil d'Administration, nous insistons auprès des cercles exposant lors de nos réunions pour qu'ils proposent un de leurs représentants au sein de notre Comité. >>>> Engagez-vous, il y va de l'avenir de l'Union !